

Procès Verbal de la réunion du Conseil de l'école doctorale  
du 10 janvier 2012

Présents :

Bernadette Bensaude-Vincent, Jean-Christophe Brochier, Chantal Collet, Dimitri El Murr, Geneviève Fraisse, Bertrand Hirsch, Laurent Jaffro, Chantal Jaquet, Annick Jaulin, Max Kistler, Pierre-Yves Quiviger, Marwan Rashed, Jean Salem  
Marion Bernard, Elodie Djordjevic, Bastien Lesage, Esther Rogan  
Ramine Kamrane,

Excusés

Jean Gayon (procuration à Max Kistler)  
Catherine Larrère

Absents

Otto Pfersmann,  
La réunion débute à 16h05

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du précédent PV
- 2) Informations de la directrice
- 3) Bilan comptable du budget 2011
- 4) Répartition du budget 2012
- 5) Présentation d'une proposition pour l'insertion professionnelle des doctorants
- 6) Questions diverses

Le point 1 de l'ordre du jour est abordé

L'adoption du P.V. de la réunion précédente est mise au vote.

D. El Murr ne prend pas part au vote. Le PV est adopté à l'unanimité.

**Le point 2 de l'ordre du jour (informations diverses) est abordé**

-Ch. Jaquet expose la situation des salles de l'école doctorale à Tolbiac. Elles sont désormais vides, le matériel appartenant à EXeCo ayant été déménagé. La cloison va être abattue et la date des travaux sera fixée pendant la semaine du 13 février par le service CEL.

-La mission de Vincent Richard qui sera effectuée auprès de l'association « Paris Montagne » a pu être montée administrativement, le financement par l'ED aura la forme d'un virement interne auprès du CIES qui gèrera la mission et paiera le salaire du missionnaire.

-Deux des docteurs de philosophie de Paris 1 ont obtenu des prix de thèses : Marion Chottin a obtenu le prix Richelieu de la chancellerie et Ayse Yuva le prix du CIERA.

-L'évaluation des frais des « Doctorales » 2012 est présentée au conseil. Le montant est similaire à celui de l'année précédente et le conseil donne le feu vert.

-En ce qui concerne les demandes de bourse pour mobilité, Ch. Jaquet souligne le fait qu'un soutien financier de la part de l'ED augmenterait les chances des candidats car il serait interprété comme l'expression du soutien de l'ED à son égard. Elle propose de fixer le montant de ce soutien à 400 euros. Le conseil acquiesce.

### **Le point 3 de l'ordre du jour (bilan comptable) est abordé**

Ch. Jaquet expose le bilan financier de l'école et explique les détails du tableau présenté.

Suite à une question de L Jaffro concernant le poste de « fonctionnement », R Kamrane précise que les frais du mobilier et de l'informatique des salles de Tolbiac ont été inclus dans ce poste.

Le bilan est adopté à l'unanimité (18 votants).

### **On passe au point 4 de l'ordre du jour (répartition du budget)**

Le budget 2012 de l'ED s'élève à 45 500 euros.

Ch Jaquet commence par énumérer les frais fixes qu'il faudrait ôter de cette somme avant de décider de sa répartition.

3 700 euros reçus en 2011 à titre d'allocation du collègue des ED, seront reversés à l'IHPST.

Il faudrait en plus prévoir le versement de 4 500 euros comme prime à la soutenance ; la dépense de 3000 euros pour chaque numéro de *Philonsorbonne* ; 1 700 euros pour les frais des réceptions de l'école (réception des doctorants et plateaux repas du jury des contrats doctoraux).

Sur les 32 000 euros restants, Ch Jaquet propose une répartition autour d'une fourchette de 12 000 euros pour les missions des doctorants, 10 000 euros pour l'aide aux colloques des doctorants et enfin 10000 euros à la formation, et ouvre la discussion à ce sujet. Pour les missions, la somme est une anticipation fondée sur les dépenses antérieures et elle est reconduite sans discussion. Pour les colloques, Ch. Jaquet propose de lancer un appel à projets et de répartir l'argent en mai après l'examen global des demandes. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil. En ce qui concerne la formation des doctorants, L. Jaffro trouve que la somme de 10000 euros est peut-être trop élevée. Pour ajuster le budget, Ch. Jaquet suggère alors de traiter le point 5 « insertion professionnelle des doctorants » et de décider après.

### **Le point 5 (formation et insertion professionnelle) de l'ordre du jour est abordé :**

La directrice propose la mise en place de deux formations (rédaction de CV et présentation d'un dossier pour le CNU) et fait le point sur les heures de formation doctorale qui devaient être financées par l'université et qui ne le seront finalement pas.

L. Jaffro souligne le fait que le budget de l'école doctorale ne serait pas suffisant pour payer des heures de cours et qu'il faudrait que le travail soit bénévole.

P.Y. Quiviger se prononce pour le bénévolat et dit qu'il faudrait organiser cette formation comme des heures de cours.

Ch. Jaquet dit qu'il serait peut-être possible au niveau de l'université d'envisager une mutualisation des services entre les séminaires de Master 2 et de doctorat.

Il est décidé de mettre en place les deux formations (rédaction de CV et présentation d'un dossier pour le CNU) Laurent Jaffro accepte de prendre en charge la première et Pierre-Yves Quiviger la seconde, de façon bénévole et le conseil les en remercie.

Ch. Jaquet présente ensuite une proposition de formation et d'insertion professionnelle qui lui a été faite par le groupe AM GRH (conseil et formation en management des ressources humaines) dont fait partie Sébastien Poulain, un ancien étudiant en philosophie de Paris1, ayant organisé des ateliers d'insertion professionnelle à Paris 1, notamment dans l'UFR de science politique. AMGRH organise des formations à l'insertion professionnelle des docteurs dans les branches autres que l'enseignement et la recherche. Ces services peuvent avoir une

dimension personnalisée. Ch. Jaquet précise qu'elle a reçu Sébastien Poulain et le directeur de l'entreprise, Lounès Belkaid, qui se proposent de présenter leurs services auprès du conseil et qui lui ont transmis à cet effet la brochure distribuée aux membres du conseil.

B. Lesage se montre très réservé sur ce projet et dit que des cours de management privé ont peu de chances de séduire les doctorants.

Ch. Jaquet rappelle que le programme proposé dans le document est un programme type conçu pour les étudiants en gestion et qu'il pourrait être modifié à l'adresse des doctorants de philosophie sur la base d'un audit.

A. Jaulin souligne que les débouchés évoqués sont classiques et que jadis le service public assurait ce type de formation sans qu'il y ait besoin de recourir aux entreprises privées.

B. Lesage ajoute que le programme « phénix » suivait les mêmes buts.

Ch. Jaquet dit que de toutes façons le programme proposé devrait être revu et corrigé.

D. El Murr considère une telle correction comme nécessaire.

B. Bensaude-Vincent pense que les doctorants doivent se familiariser avec les techniques de profilage qui ont cours dans les entreprises privées.

J. Salem dit qu'il faudrait résister à ces techniques et que l'idée des « compétences acquises » en doctorat ne lui paraît pas claire.

Ch. Jaquet souligne que seul un petit nombre de docteurs peuvent trouver des débouchés dans la recherche et l'enseignement et elle insiste sur le fait que les étudiants n'ayant pas de relations et ne profitant pas du soutien de réseaux sont particulièrement désavantagés et qu'il faudrait leur venir en aide.

E. Rogan demande à ce que la formation soit dirigée vers des problèmes concrets.

M. Bernard dit qu'elle trouve le programme proposé superficiel et trop axé sur le management.

P.Y. Quiviger dit qu'il serait utile d'effectuer une enquête auprès des anciens doctorants qui ont trouvé du travail ailleurs que dans l'enseignement et la recherche.

Ch. Jaquet informe le conseil que Charles Guerout (lui-même étudiant en philosophie) est en train de mettre en place un annuaire des anciens doctorants. J. Salem critique l'idée de l'évaluation constante et la politique de culpabilisation à l'égard des enseignants. Il souligne le fait que bien que soucieux de l'avenir de ses étudiants, il n'a jamais pensé que c'était aux enseignants de trouver du travail pour leurs doctorants. Laurent Jaffro ne partage pas cet avis. Il rappelle que le doctorat est en principe un diplôme professionnel, même si l'insertion des docteurs en sciences humaines est difficile.

B. Bensaude-Vincent insiste sur la nécessité d'acquisition des formations de base par les étudiants.

E. Djordjevic se dit gênée de voir la tâche de la formation des doctorants dévolue à une entreprise privée.

Après cette discussion, Ch. Jaquet propose de faire une enquête auprès des doctorants en leur transmettant le document de AMGRH pour savoir si cette formation leur paraît utile ou non. Le conseil décidera de l'opportunité de donner suite ou non à cette proposition sur la base des avis que feront remonter les représentants des doctorants. Cette proposition recueille l'assentiment général et en attendant il est décidé de réviser l'estimation budgétaire initiale proposée au conseil. La part allouée au soutien des manifestations scientifiques remonte à 12 000 euros et celle de la formation à 8 000. L'appel à projet pour financer les colloques sera lancé et examiné lors du prochain conseil.

P.Y. Quiviger dit qu'il faudrait s'assurer de la participation d'un minimum d'étudiants de Paris 1 pour lancer un projet.

Ch. Jaquet propose de préciser les conditions d'éligibilité de l'appel en énonçant des critères de sélection des projets sur la base non seulement de leur intérêt scientifique, mais du nombre de doctorants et d'équipes différentes impliquées.

**Le point 6 de l'ordre du jour, Questions diverses, est abordé :**

L. Jaffro demande si l'on pourrait envisager de publier deux numéros de *Philonsorbonne* par an et étendre le droit de soumettre un article à tous les doctorants de France. Ch. Jaquet pense qu'il est possible d'étendre la revue à tous les doctorants mais ce point doit être tranché par le comité de la revue. *Philonsorbonne* demande en effet beaucoup de travail bénévole et il faut voir ce qui est matériellement faisable.

B. Hirsch met en garde contre les difficultés de préparer deux numéros par an. Il ajoute qu'il serait plus facile d'augmenter le volume de l'unique numéro actuel.

A. Jaulin fait part de son souhait et de celui de son homologue italien du département de sciences politiques de l'Université de Rome 3 d'institutionnaliser les liens existant sur la base d'un partenariat à parts égales.

L. Jaffro souligne qu'il existe déjà une convention entre Paris 1 et Roma 3.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition d'Annick Jaulin et mandate la directrice pour établir la convention.

D. El Murr propose au conseil d'étudier la proposition d'une formation gratuite et à la convenance des étudiants par l'un des éditeurs de « L'année philologique ».

La proposition est favorablement accueillie et un appel sera lancé aux doctorants pour mettre en place cette formation.

La séance est levée à 17H45.